

# Nouveau chez SSQ

## liste des fournisseurs non admissibles

**SSQ assurance** rend dorénavant publique le liste des fournisseurs non admissibles à un remboursement. Cette liste se trouve dans VOTRE **ESPACE CLIENT**, première colonne dernier onglet « [Listes des fournisseurs non-admissibles](#) »

The screenshot shows the SSQ assurance client portal. At the top left is the SSQ assurance logo. At the top right, there is a language selector 'EN' and a user profile dropdown labeled 'ESPACE CLIENT' with 'Bonjour' below it. The main header area is dark green with 'ESPACE CLIENT' and 'Sommaire' in white text. Below this is a white navigation bar with 'ASSURANCE COLLECTIVE' and a user icon. Underneath, it displays 'N° DE POLICE: J9999 | N° DE CERTIFICAT: 1639784'. The main content area is divided into three columns. The left column is titled 'Réclamation' and contains a card about receiving reimbursement in 48 hours, a 'Faire une réclamation' button, and a link to 'Estimer les frais remboursés'. The 'Listes des fournisseurs non-admissibles' link is circled in red. The middle column is titled 'À PROPOS DE VOTRE ASSURANCE COLLECTIVE' and contains two informational cards: one about 2022 taxes and another about online claims. The right column is titled 'RACCOURCIS' and contains five quick links: 'Obtenir vos relevés d'impôt', 'Consulter les documents de votre dossier', 'Connaître la couverture d'un médicament', and 'Vérifier les frais médicaux couverts'.

Dans le cadre de ses activités, SSQ assurance effectue des vérifications sur les pratiques de différents fournisseurs qui vendent des biens ou offrent des services professionnels, dont les frais peuvent être admissibles à un remboursement en vertu de votre contrat d'assurance collective.

Ces vérifications sont destinées à valider l'admissibilité à un remboursement des frais d'un fournisseur en fonction des critères établis au sein de votre contrat d'assurance collective, tel que le respect des normes dans l'industrie et de la profession en cause.

Afin de vous informer en temps utile, une liste regroupant les fournisseurs dont les frais ne sont pas remboursés est mise à votre disposition. Cette liste est mise à jour régulièrement afin de vous permettre de vérifier que les fournisseurs avec qui vous faites affaire n'y figurent pas, sans quoi votre réclamation sera refusée. SSQ assurance met à jour régulièrement cette

liste, mais elle se réserve la discrétion de refuser de rembourser une réclamation liée à un fournisseur qui n'est pas inscrit sur la liste si cette réclamation n'est pas conforme aux critères établis dans votre contrat d'assurance collective.

En aucun cas, SSQ assurance ne vous empêche de continuer de faire affaire avec un fournisseur inscrit sur la liste. Toutefois, comme précisé précédemment, les frais liés à ce fournisseur ne seront pas remboursés.

Si vous êtes témoins d'irrégularités dans les pratiques d'affaires des fournisseurs qui vendent des biens ou offrent des services professionnels, nous vous invitons à nous informer de ces comportements en nous écrivant à cette adresse : [investigations@beneva.ca](mailto:investigations@beneva.ca).

Pour toute question relative à cette liste, nous vous invitons à contacter notre centre de relations avec la clientèle au 1-877-651-8080.